

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Passage du statut d'hélicoptère à hélistation à Signy-Signets

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
8. Aérodomes. On entend par " aérodomes " : un aérodomes qui correspond à la définition donnée par la convention de Chicago de 1944 constituant l'Organisation de l'aviation civile internationale.	Transformation d'une hélicoptère en hélistation

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à faire évoluer du statut d'hélicoptère à celui d'hélistation la zone de décollage et atterrissage des hélicoptères de la société de maintenance Héli-Technique, à Signy-Signets (77) dans le département de Seine-et-Marne.

La structure existante et exploitée depuis 30 ans, il n'est prévu aucuns travaux.

L'intérêt du passage du statut d'hélicoptère à hélistation est de figurer sur les cartes aéronautiques et donc d'être reconnue en tant que telle. En effet, les hélicoptères ont le plus souvent des aires non aménagées et utilisées de manière occasionnelle, ne sont pas indiquées sur les cartes. Les hélistations étant des installations pérennes sont, par contre, indiquées sur les cartes aéronautiques.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à passer du statut d'hélicoptère à celui d'hélicoptère dans le but d'être visible sur les cartes aéronautiques de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).

Aucun aménagement et aucune modification à la hausse du trafic ne sont envisagés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La structure existante et exploitée depuis 30 ans, il n'est prévu aucuns travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La structure existante et exploitée depuis 30 ans, il n'est prévu aucuns travaux.

De plus, aucune augmentation de la fréquence de rotation n'est prévue par rapport à la situation actuelle.

Les chiffres depuis 2016 sont les suivants :

- 2016 : 98 rotations
- 2017 : 90 rotations
- 2018 : 157 rotations
- 2019 : 129 rotations

Le nombre d'atterrissage et de décollage est donc faible.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La structure existe depuis 30 ans. Aucune procédure administrative d'autorisation n'a eu lieu jusqu'à présent.

La présente demande porte sur la procédure cas à cas au titre de la rubrique 8 de l'annexe R122-2 du code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet prend place sur un terrain de 2,2 hectares avec une partie bâti (hangar, atelier, bureau, parking) et une partie pour l'approche et le décollage des hélicoptères. 1 aire d'atterrissage et de décollage de 1500m2 est présente.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

22 hameau des Perdriets
77640 Signy-Signets

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 3 ° 0 2 ' 3 9 " 24E Lat. 4 8 ° 5 5 ' 1 6 " 84N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'INPN, le projet n'est concerné par aucune Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type I ou II (ZNIEFF). La ZNIEFF la plus proche se trouve à plus de 2 km à l'ouest du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type I "Forêt du Mans" (n°110001199).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'INPN, le projet n'est concerné par aucun Arrêté de Protection de Biotope (APB). L'APB le plus proche se situe à plus de 17 km à l'ouest du projet. Il s'agit de l'APB du "Plan D'Eau Des Olivettes" (n°FR3800496).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'INPN, le projet n'est concerné par aucune réserve ou aucun parc naturel (régional ou national). La Réserve Naturelle la plus proche est la RNR "Grand Voyeux" à plus de 9 km au nord du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit de la préfecture de Seine-et-Marne concerne les infrastructures ferroviaires et autoroutières, routières nationales et départementales.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Atlas des patrimoines, aucun site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO n'est inventorié dans la zone du projet. La commune de Signy-Signets ne possède pas de monument historique ou de sites patrimoniaux. Le monument historique le plus proche est l'Église Saint-Authaire (monument inscrit) sur la commune de Ussy-sur-Marne, à plus de 4 km au nord-est du projet. Le site patrimonial remarquable de Montceaux-les-Meaux se situe à plus de 4 km du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune délimitation de zone humide ou même de zone humide potentielle n'est répertoriée au niveau du projet que se soit par l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou par CARMEN.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le département de Seine-et-Marne est couvert par différents plans de prévention des risques naturels (PPRN) et technologiques (PPRT). Cependant, la commune de Signy-Signets n'est soumise à aucun plan de prévention des risques naturels ou technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données BASIAS et BASOL, le projet n'est concerné par aucun site ou sol pollués. Cependant, un site pollué ou potentiellement pollué se trouve à 500 m. Il s'agit d'une desserte de carburants ayant pour activités : commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein de la zone de répartition des eaux de l'Albien (03001).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Agence Régionale de Santé de Seine-et-Marne nous a indiqué par mail, en date du 13 décembre 2019, qu'aucun captage ou périmètre de protection de captage ne se trouvait au niveau de la commune de Signy-Signets.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Atlas des Patrimoines, le site inscrit le plus proche se trouve à plus de 10 km au sud-est du projet : "La Butte de Doue".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'INPN, le projet n'est concerné par aucun site Natura 2000. Le site Natura 2000 (directive oiseaux) le plus proche se trouve à plus de 6 km au nord du projet. Il s'agit du site Natura 2000 "Boucles de la Marne". Le site Natura 2000 (directive habitat) le plus proche se situe à plus de 8 km à l'est du projet. Il s'agit du site "Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin". (cf. Annexe)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Atlas des Patrimoine, le site classé le plus proche est à plus de 10 km au sud-ouest du projet. Il s'agit de la "Vallée du Grand Morin".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La structure existante et exploitée depuis 30 ans, il n'est prévu aucuns travaux. Ce projet n'engendrera donc aucun prélèvement d'eau supplémentaire. La consommation d'eau du site est de type domestique (bureaux).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La structure existante et exploitée depuis 30 ans, il n'est prévu aucuns travaux. Ce projet n'engendrera donc aucun drainage ou modification des masses d'eau souterraines d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La structure existante et exploitée depuis 30 ans, il n'est prévu aucuns travaux. Ce projet ne sera pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La structure existante et exploitée depuis 30 ans, il n'est prévu aucuns travaux. Ce projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La structure existante et exploitée depuis 30 ans, il n'est prévu aucuns travaux. Il n'est donc pas susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La structure existante et exploitée depuis 30 ans, il n'est prévu aucuns travaux. De plus, le premier site Natura 2000 est à plus de 6 km du projet (ZPS_FR1112003 : Boucle de la Marne). Il n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La structure existante et exploitée depuis 30 ans, il n'est prévu aucuns travaux. Il n'est donc pas susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La structure existante et exploitée depuis 30 ans, il n'est prévu aucuns travaux. Il n'engendrera donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site de la préfecture de Seine-et-Marne, la commune de Signy-Signets n'est soumise à aucun plan de prévention des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est exposé à un aléa moyen en ce qui concerne le retrait gonflement des argiles (entrée en vigueur au 1er janvier 2020). Cependant, la structure existe et est déjà en exploitation et aucun aménagement spécifique n'est nécessaire pour l'hélistation (surface en herbe).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Hormis l'aspect bruit, le projet n'engendre pas de . De plus, la structure existant et est exploitée depuis 30 ans, il n'est prévu aucuns travaux. La fréquence des rotations restera la même. Le projet est en bordure d'une route communale au trafic limité.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La structure existante et exploitée depuis 30 ans, il n'est prévu aucuns travaux. La fréquence des rotations restera la même. Le projet engendrera donc les mêmes déplacements qu'actuellement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le décollage et l'atterrissage des hélicoptères est une source de bruit. Néanmoins une étude acoustique réalisé en 1993 par la DGAG, avait conclu en une gêne nulle pour les riverains (voir annexe). De plus, la structure existe depuis 30 ans et n'a jamais fait l'objet de plainte. La fréquence des rotations restera la même. Le projet engendrera donc les mêmes nuisances sonores qu'actuellement.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le décollage et l'atterrissage d'hélicoptère ne peuvent être source de nuisances olfactives pour les riverain situés à 300 m de la "piste".</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le décollage et l'atterrissage ne sont pas sources de vibrations significatives.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le décollage et l'atterrissage se font de jour.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le décollage et l'atterrissage engendre un rejet de gaz de combustion dans l'atmosphère, mais celui-ci est trop faible pour pouvoir être considéré comme significatif.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ce projet n'engendrera pas de rejet liquide.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ce projet n'engendrera pas d'effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est un atelier de maintenance. A ce titre, il génère des déchets (pièces usagées, huile de vidange, ...), mais à un niveau limité. Toutefois, le passage du statut d'hélistation à héliport n'a aucune incidence sur cette production.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La structure existante et exploitée depuis 30 ans, il n'est prévu aucuns travaux. La fréquence des rotations restera la même. De plus, aucun bâti remarquable n'est présent à moins de 4 km du projet. Ce projet n'est donc pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La structure existante et exploitée depuis 30 ans, il n'est prévu aucuns travaux. La fréquence des rotations restera la même. Ce projet n'engendrera pas de modification sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La seule incidence, qui pourrait se cumuler, concerne l'émission de bruit à proximité du site.

Aucun projet générateur de bruit n'est identifié dans le secteur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le site d'atterrissage et de décollage est localisé derrière les bâtiments de l'installation, par rapport aux riverains. Ces bâtiments font, dans une certaine mesure, écran acoustique.

De plus, des consignes à l'usage des pilotes venant sur le site sont formalisées, notamment pour éviter le survol des zones habitées (voir annexe).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'hélistation à Signy-Signets consiste seulement en une modification du statut d'hélistation à celui d'hélistation dans le but d'être visible sur les cartes aéronautiques de l'OACI. La structure déjà existante et en activité ne fera l'objet d'aucuns travaux. De plus, il n'est pas prévu d'augmentation du nombre de rotations par rapport à la situation actuelle (entre 90 et 160 comme le montre les chiffres depuis 2016). D'un point de vue écologique, la structure étant en activité depuis 30 ans, aucun impact supplémentaire ne viendra s'ajouter. En outre, le projet n'est proche d'aucun bâti remarquable et n'est concerné par aucun risque majeur. Le site est éloigné de 300m des habitations les plus proches et l'étude de bruit réalisée montre l'absence de nuisances. Aucune plainte n'a été enregistrée ces 25 ans dernières années. De plus, l'entreprise a entamé les démarches de certification à la norme iso14001. Ce projet ne nécessite donc pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Consignes d'hélicoptère - Etude acoustique DGAC

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

SIGNY-SIGNETS

le,

07 - 01 - 2020

Signature



PROJET D'HÉLISTATION SIGNY-SIGNET (77)



ANNEXE DE LA DEMANDE CAS À CAS



Ingénierie
de l'Environnement

Agence Centre-Nord :

42 Bis rue de la Paix

10000 TROYES

Tél : 03 25 40 55 74

Fax : 03 25 40 90 33

Courriel : planeteverte.troyes@orange.fr

Web : www.allianceverte.com

Etude réalisée par :



42 bis rue de la Paix
10000 TROYES
Tél : 03 25 40 55 74
Fax : 03 25 40 90 33
Courriel : planeteverte.troyes@orange.fr
Web : www.allianceverte.com

Dossier n° 1921303 :

en décembre 2019

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : LOCALISATION DU PROJET D'HÉLISTATION	1
ANNEXE 2 : PHOTO DU SITE DU PROJET	2
ANNEXE 3 : CONSIGNES ET PLAN DE L'HÉLISTATION	3
ANNEXE 4 : PLAN DES ABORDS DU PROJET.....	5
ANNEXE 5 : PLAN DE SITUATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000.....	6
ANNEXE 6 : ETUDE ACOUSTIQUE DGAC.....	7

ANNEXE 2 : PHOTO DU SITE DU PROJET




ANNEXE 3 : CONSIGNES ET PLAN DE L'HÉLISTATION

HELISURFACE
Approche à vue

Usage privé sur autorisation
30 MAI 2019

HELI TECHNIQUE
SIGNY-SIGNET 77640

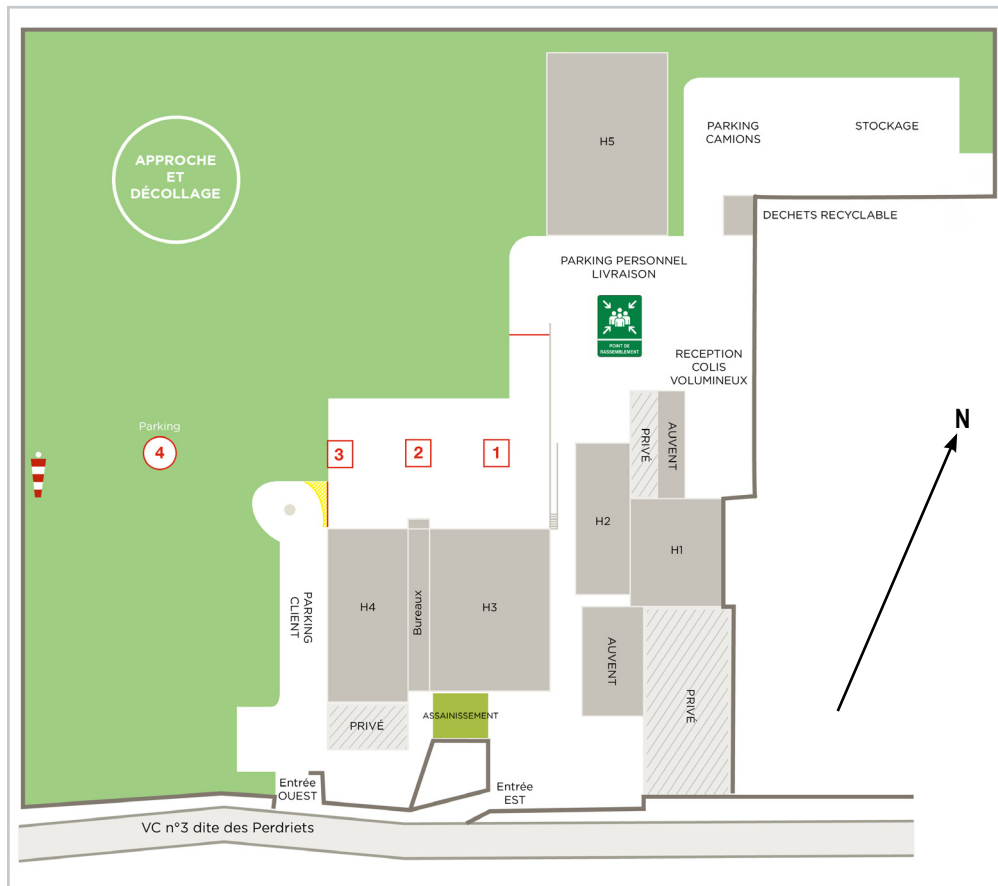
	ALT SURFACE : 460 ft	Information 01 60 22 67 08
	LAT : 048 92 13 N	
	LONG : 003 04 35 E	

ATIS LOGNES : 125.025. A/A : 123.500



*Eviter les survols des zones habitées. Environnement sensible au bruit.
Les conditions d'utilisation d'une hélisurface restent sous la responsabilité du CDB.*

Système de Gestion de la Sécurité HELI TECHNIQUE avec www.quotes-sgs.com



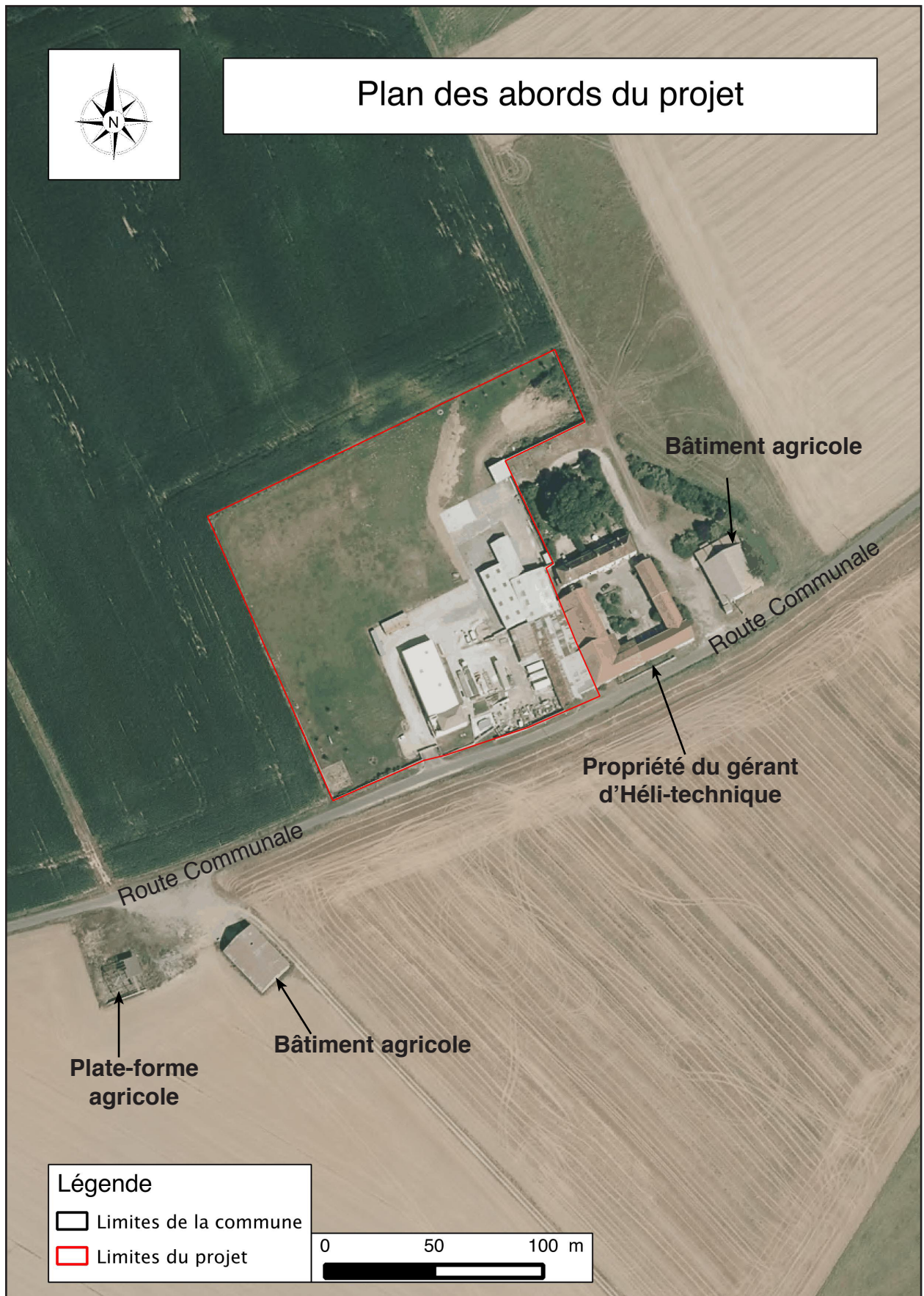
CONSIGNES PARTICULIERES

- ▶ Carte hélisturface en état de validité obligatoire pour accéder par hélicoptère aux ateliers de maintenance HELI TECHNIQUE
- ▶ Appeler le 01 60 22 67 08 pour demander l'autorisation d'utilisation de l'hélisturface
- ▶ Prendre l'ATIS de Lognes pour le QNH local et vent dominant
- ▶ Les approches et décollages s'effectuent depuis l'aire d'approche prévue à cet effet
- ▶ Les hélicoptères translateront entre cette aire et les spots de posés
- ▶ Lorsque les conditions de vent le permettent, les aéronefs sont alignés face au hangar, RAC vers le Nord

En cas d'arrivée à plusieurs aéronefs,

- ▶ Utilisez préférentiellement les spots dans l'ordre 1, 2, 3 et 4.
- ▶ Pour les départs, les aéronefs quittent les spots par ordre 4,3, 2 et 1.
- ▶ Les décollages et atterrissages s'effectuent un aéronef à la fois : un seul hélicoptère en stationnaire ou en translation à la fois, entre les spots de posés et l'aire d'approche et de décollage

ANNEXE 4 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



ANNEXE 6 : ETUDE ACOUSTIQUE DGAC

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

SERVICE TECHNIQUE DE LA NAVIGATION AERIENNE

**MESURES DE BRUIT D'ENVIRONNEMENT
HELISTATION DE SIGNY-SIGNET (77)**

**Rapport d'étude n° 319
STNA/2N**

Suite à une demande de la Direction de l'Aviation Civile Nord, des mesures de bruit ont été réalisées le 15 septembre 1993 dans l'environnement de l'hélistation de SIGNY-SIGNETS (77) afin d'évaluer la gêne occasionnée par son activité de maintenance.

Points de mesure

Trois points de mesure situés dans la zone habitée la plus proche de l'hélistation ont été retenus:

- au 23 rue des Perdriets: ce point de mesure est situé devant l'habitation la plus proche de l'hélistation.
- au 5 rue des Perdriets: ce point est situé devant l'habitation d'un des principaux plaignants.
- Hélistation: ce point est situé à une distance constante de 50 mètres de l'hélicoptère durant les opérations de maintenance. Il sert de contrôle du niveau de bruit à la source permettant ainsi d'évaluer l'atténuation acoustique apportée par les installations techniques et la forme du terrain.

Gêne occasionnée

L'analyse du potentiel de gêne est réalisée suivant la norme *NFS 31 010: Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement*. Cette analyse est basée sur un indicateur limite d'émergence de bruit qui dépend d'une part du niveau de bruit de fond et d'autre part de la durée d'apparition du bruit.

En l'absence de mesures de bruit de fond représentative (une durée de mesure d'au moins 7 heures aurait été nécessaire) le niveau de bruit de fond considéré est de 45dB(A), valeur caractérisant le seuil de référence d'une zone résidentielle suburbaine avec faible circulation de trafic terrestre fluvial ou aérien (annexe A *NFS 31 010*).

La durée quotidienne moyenne d'apparition du bruit est comprise entre 2 et 5mn et ce pour une période de jours excluant les fins de semaine et les jours fériés (interdiction préfectorale). Cette durée correspond à une activité de maintenance type comportant une phase de point fixe, de roulage et de vol stationnaire.

La propagation des bruits selon une direction horizontale est très affectée par les conditions de vent et de sol. Les mesures réalisées sont présentées sous forme de résultats bruts évalués selon la norme précitée (voir annexe 1) et sous forme de cartographie prenant en compte les effets probables des conditions de

vent. La méthode de transposition utilisée est basée sur la Norme SAE air 1751 conjuguée à une étude réalisée par l'ONERA (Propagation acoustique en basse atmosphère-P.Malbeki).

L'analyse des résultats de mesure est établie suivant trois hypothèses:

1. Potentiel de gêne maximal

Cette hypothèse correspond à une situation de gêne maximale. Elle considère l'activité de maintenance de l'hélicoptère le plus bruyant qui puisse être utilisé sur cette hélistation, à savoir une alouette II et des conditions de vent portant représentatives d'environ 78 % des cas. Il est important de constater que cette hypothèse est peu représentative d'une situation moyenne, ce type d'hélicoptère étant très marginalement utilisé sur cette hélistation; voir en annexe 2 un extrait de relevé de mouvements et annexe 3 les statistiques de vent.

L'analyse du potentiel de gêne montre un dépassement de l'indicateur limite d'émergence de 6dB(A). La gêne occasionnée par ce dépassement peut être qualifiée de **faible** (dépassement compris entre 5 et 10 dB(A)). Au point de mesure situé 5 rue des Perdriets le dépassement n'est plus que de 1,5 dB(A) ce qui correspond à une gêne que l'on peut qualifier de **très faible** (dépassement compris entre 0 et 5 dB(A)) voire nulle.

2. Potentiel de gêne moyen (78% du temps)

Cette hypothèse correspond à une situation de gêne également maximale quant aux conditions de vent, mais moyenne au regard du type d'hélicoptère (maintenance moyenne dans le tableau annexe 1) .

Pour le point de mesure situé au plus près de l'hélistation (23 rue des Perdriets) l'indicateur limite d'émergence est dépassé de 1 dB(A). Ce dépassement correspond à une gêne que l'on peut qualifier de **très faible** (dépassement compris entre 0 et 5 dB(A)) voire nulle.

Sur la carte de bruit ci-après (planche 1) la limite correspondant approximativement au dépassement de l'indicateur d'émergence (pour une durée d'exposition comprise entre 2 et 5 mn) est constituée par la séparation des zones colorées en vert et violet. La correspondance entre la qualification du potentiel de gêne et le code de couleur est la suivante:

<u>Zone</u>	<u>Gêne</u>
rouge	nulle (aucune émergence)
verte	nulle (émergence tolérée)

violet	très faible
bleu	faible
orange	moyenne
bleu clair	forte
noire	très forte

3. Potentiel de gêne moyen par vent contraire (12% du temps)

L'ensemble des habitations environnantes, exceptée celle de l'exploitant de l'hélistation, est exposé à un potentiel de gêne nul (zone "rouge" planche 2).

Conclusions

L'étude des nuisances sonores occasionnées par l'activité de maintenance de cette hélistation montre que dans une situation d'exploitation type, un potentiel de gêne au pire très faible, voire nul peut lui être attribué.

Cependant pour des situations d'exploitation marginales, à savoir pour un vent portant et pour un hélicoptère bruyant ou, pour une durée de maintenance moyenne supérieure à 5 minutes, un potentiel de gêne faible peut apparaître.

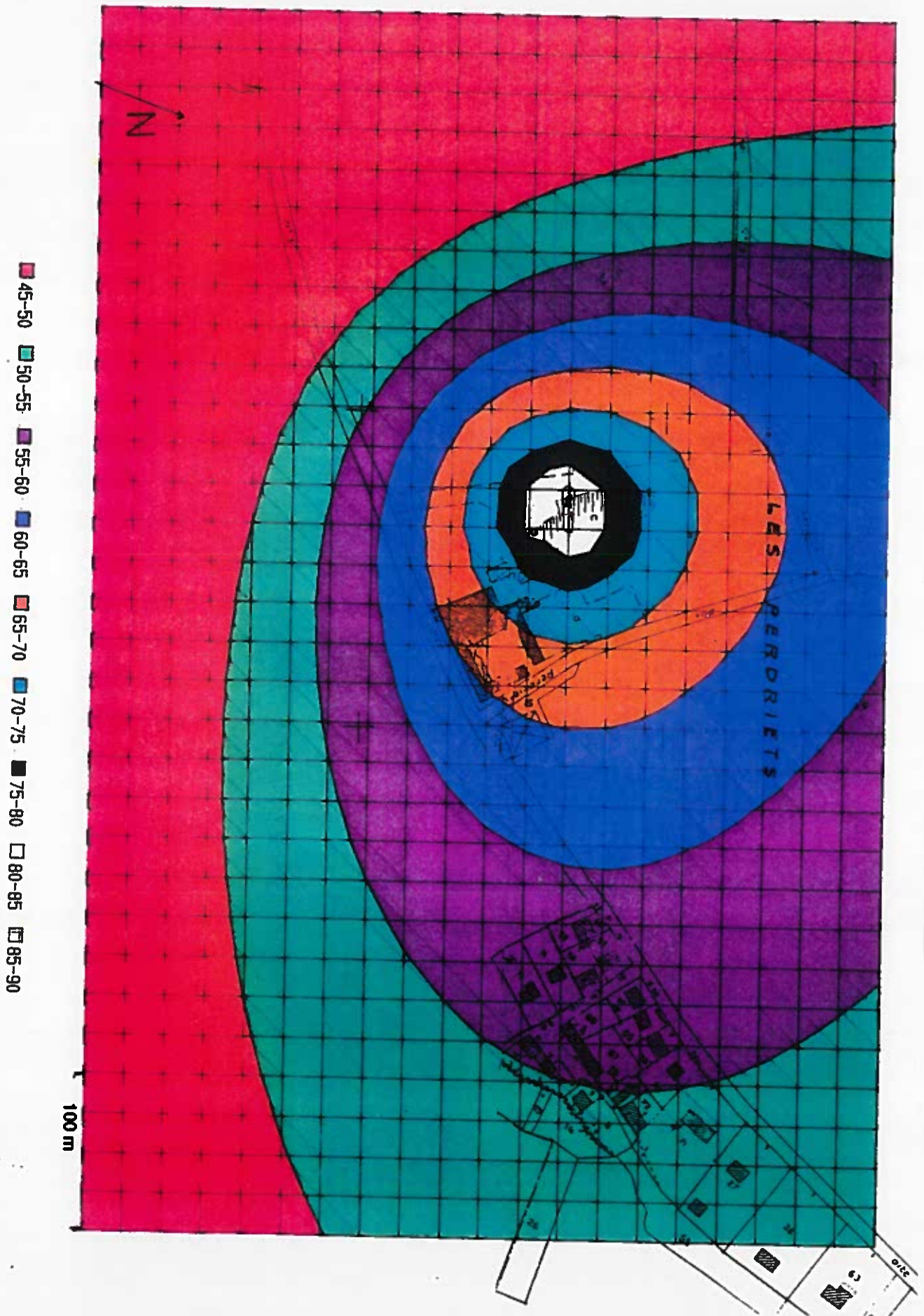
Il est à noter que la même analyse appliquée aux bruits d'aboiements de chien(s) et de véhicules routiers, montrerait un potentiel de gêne identique (voir tableau annexe 1).

Une analyse détaillée des niveaux de bruit permet de supposer qu'un prolongement sur environ 5 mètres du bardage métallique haut de 4 mètres (voir photographie annexe 4) permettrait d'annuler tout potentiel de gêne.

Toutefois la durée quotidienne totale de maintenance correspondant à un point fixe, un roulage et un vol stationnaire, doit rester inférieure à 5 minutes.

VENT PORTANT (200°/12 kts)

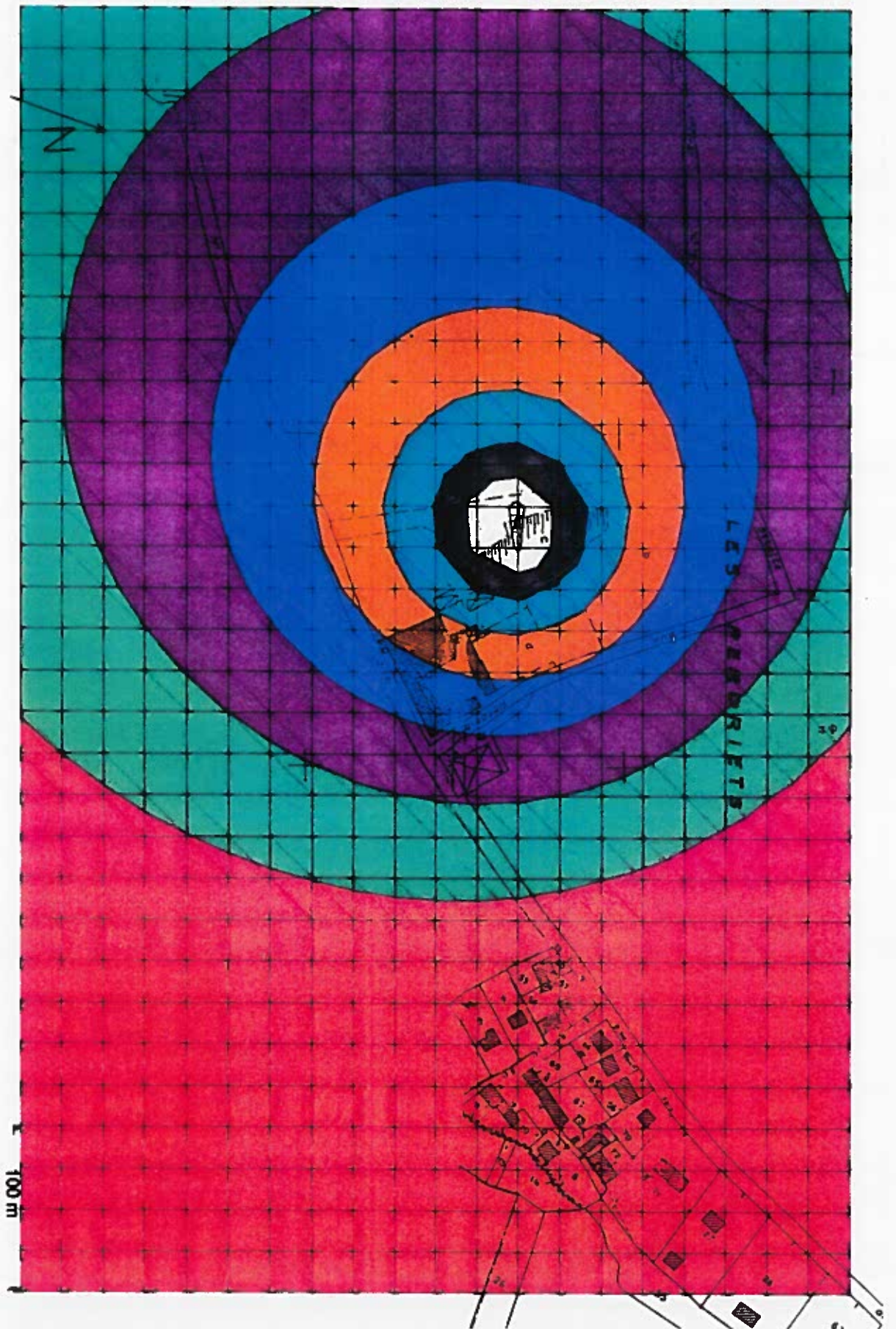
PLANCHE 1



VENT CONTRAIRE (20/6 kts)

PLANCHE 2

- 45-50
- 50-55
- 55-60
- 60-65
- 65-70
- 70-75
- 75-80
- 80-85
- 85-90



ANNEXE 1

Niveaux de bruit

Conditions de mesure:

Les conditions météorologiques au moment de la mesure étaient les suivantes:

- Vent de 12 kts/200°
- Température 15°C
- Humidité 90%

Matériel utilisé:

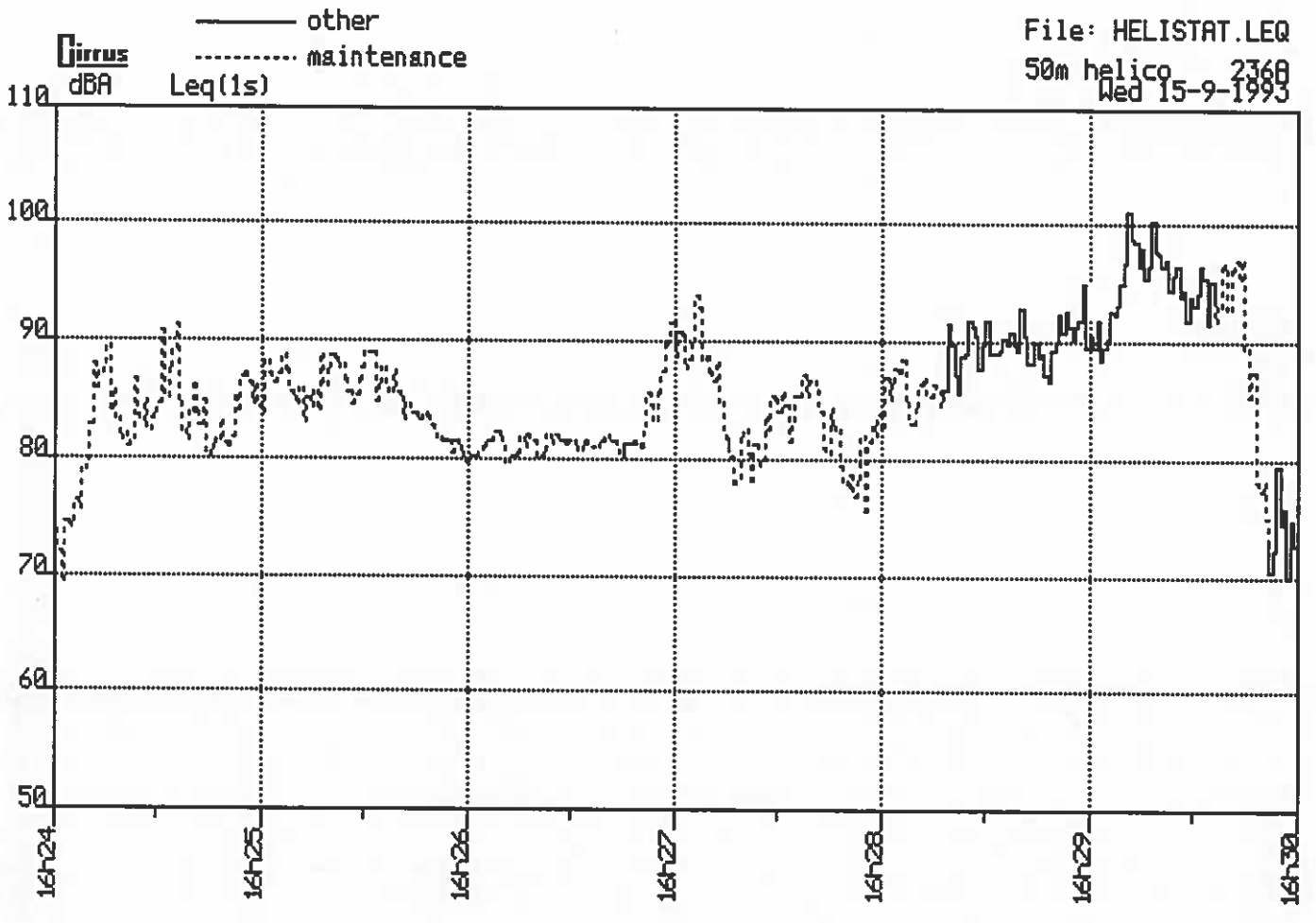
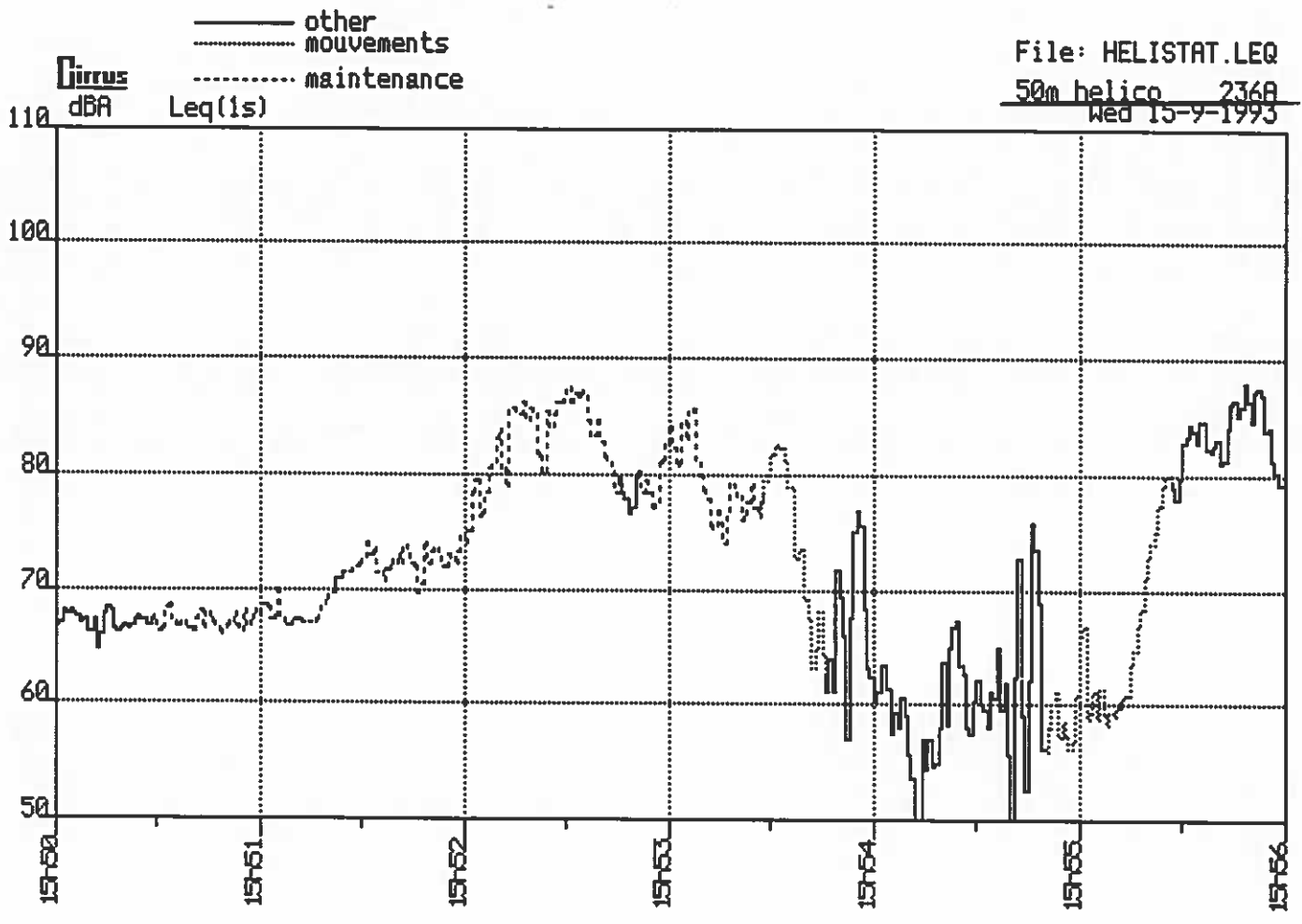
Les instruments de mesure utilisés sont des sonomètres intégrateurs à mémoire conformes à la Norme Internationale CEI 804 classe 1.

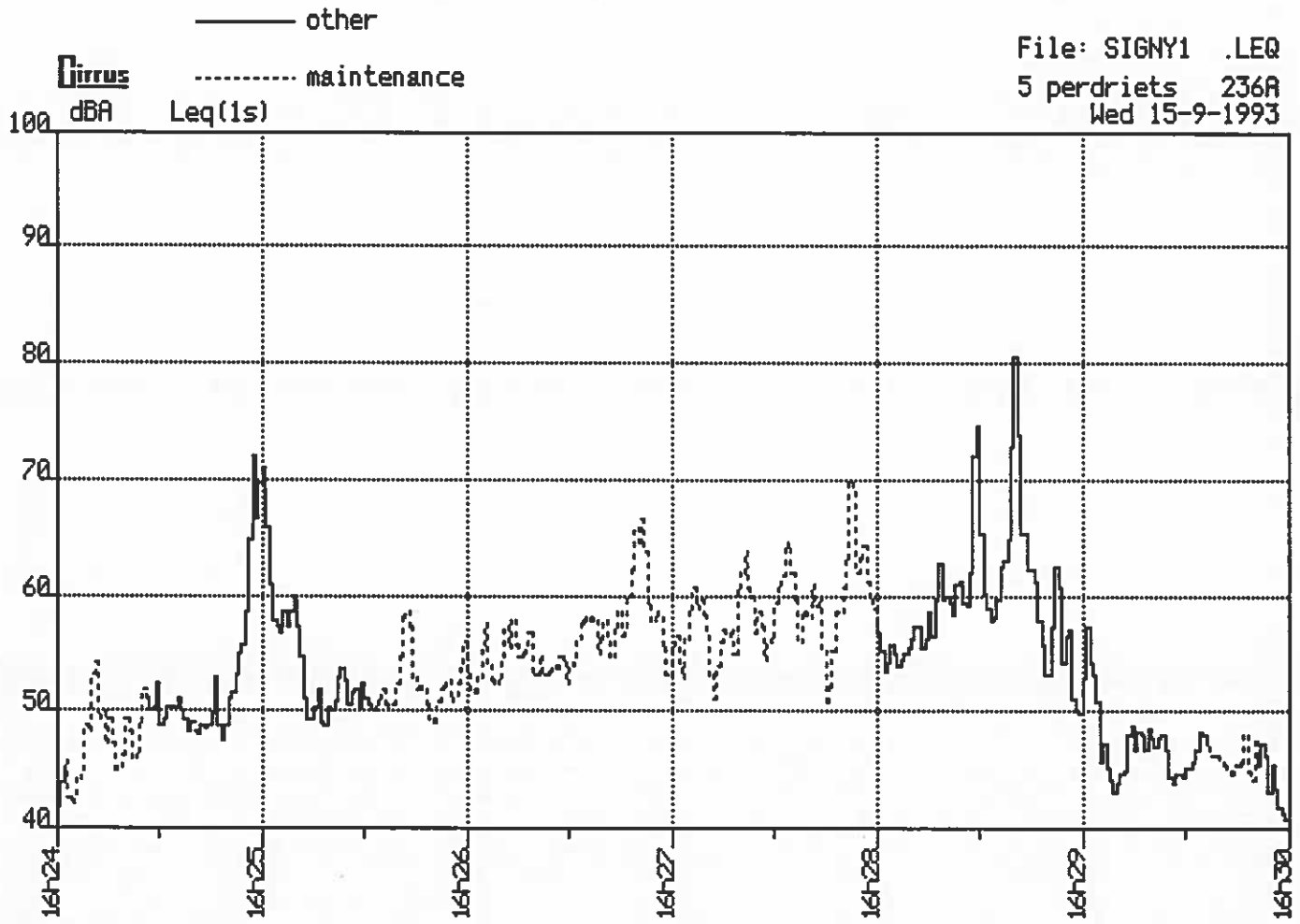
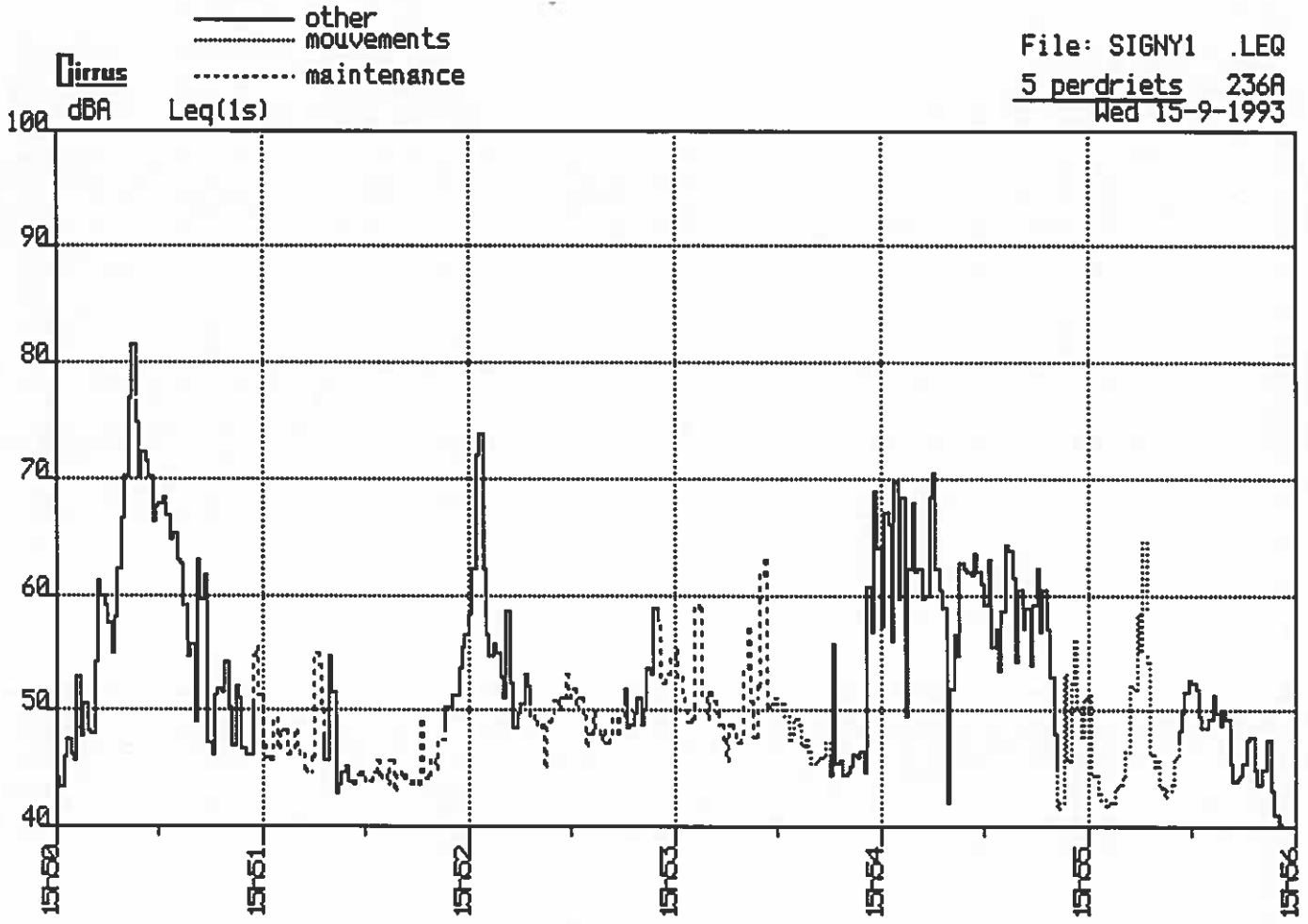
Niveaux de bruit:

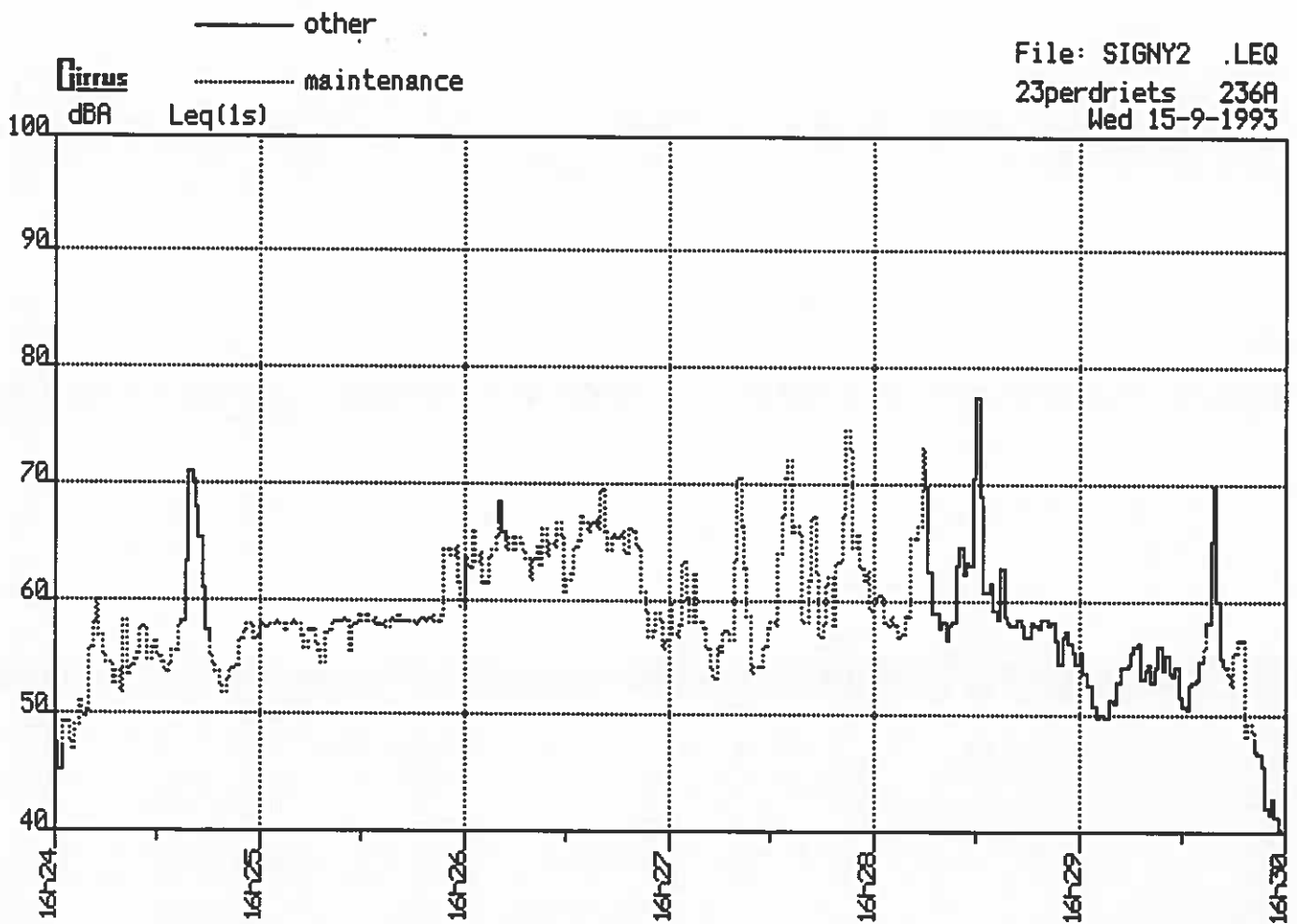
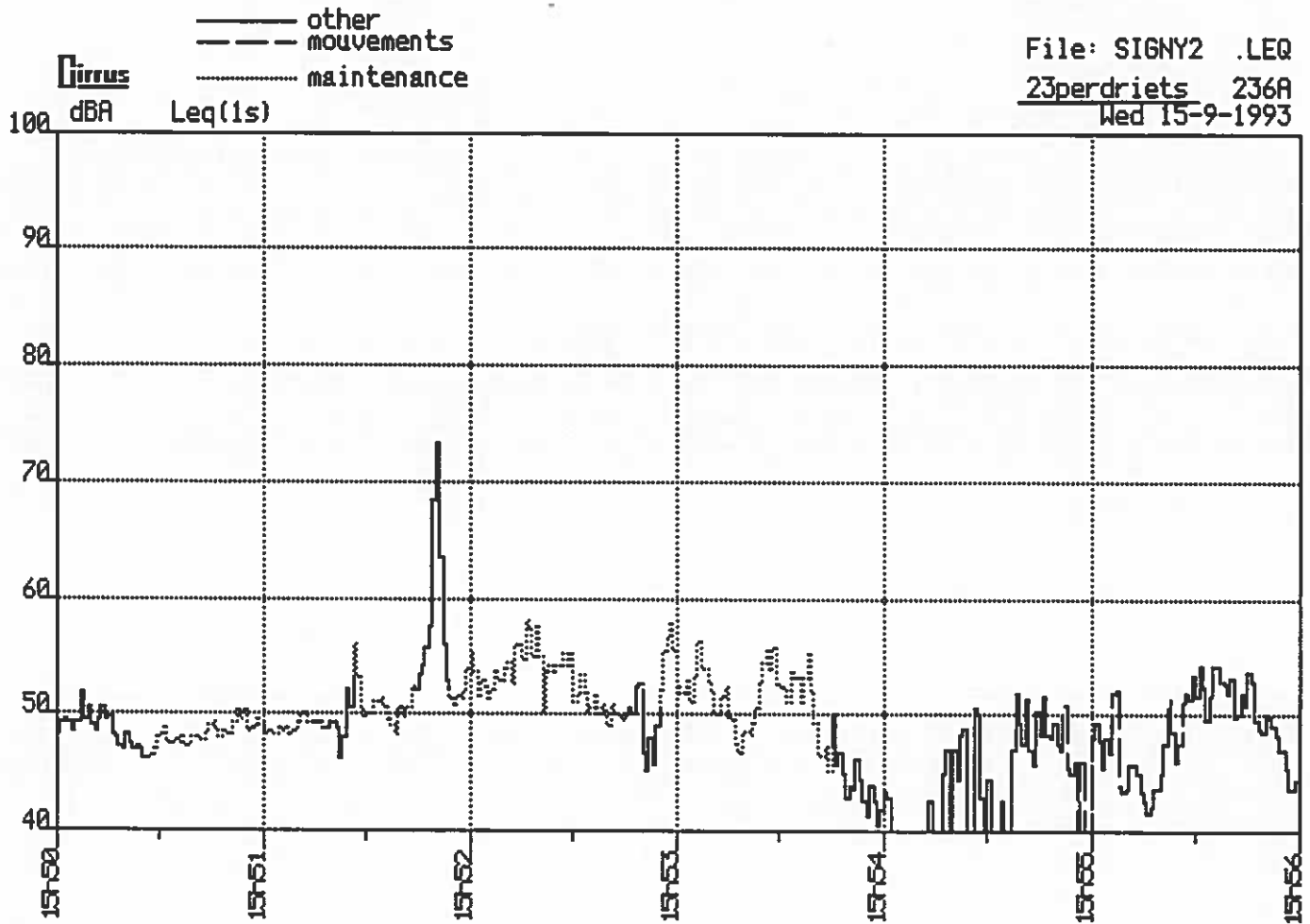
Le tableau récapitulatif suivant consigne:

- d(m):distances entre les points de mesure et l'hélicoptère
- LeqA mesurés: niveaux de bruit mesurés (voir détails pages suivantes)
- LeqA calculés: niveaux de bruit transposés d'après les niveaux de bruit mesurés à 50m. Ces niveaux de bruit ne tiennent pas compte de l'atténuation due au terrain et aux installations techniques (bâtiments, bardage métallique...).
- ΔLeq:différences entre les deux niveaux précédents et représentant l'atténuation due au terrain et aux installations techniques

POINT DE MESURE SOURCE DE BRUIT	HELISTATION		5 RUE DES PERDRIETS				23 RUE DES PERDRIETS			
	d(m)	Leq _A mesuré	d(m)	Leq _A mesuré	Leq _A calculé	ΔLeq	d(m)	Leq _A mesuré	Leq _A calculé	Δ Leq
Point fixe R22	50	67.5	388	50.2	48.7	+1.5*	220	48.6	53.2	-4.6
Roulage R22	50	81.6	424	47.8	59.5	-11.7	258	53.0	64.8	-11.8
Stationnaire R22	50	80.3	461	54.7	57.3	-2.6	297	52.7	61.7	-9.0
Total Maintenance R22	50	79.7	424	51.5	57.7	-6.2	258	51.9	62.9	-11.0
Mouvements R22		74.9		51.6				46.8		
Autre bruits(chiens,voitures)				65.1				65.2		
Point fixe Alouette II	50	86.5	388	53.5	65.3	-11.8	220	60.9	72.2	-11.3
Roulage Alouette II	50	88.3	424	60.0	66.2	-6.2	258	60.5	71.5	-10.0
Stationnaire Alouette II	50	84.1	461	61.2	61.1	+0.1	297	65.1	65.5	-0.4
Total Maintenance AlouetteII	50	86.3	424	57.8	64.3	-6.5	258	62.3	69.5	-7.2
Autre bruits(chiens,voitures)				63.7				66.5		
Maintenance helico. moyen	50	83	424	55	61	-6	258	57.1	66.2	-9.1







ANNEXE 2

Relevés de mouvements

DATE 1991	TYPE APP	IMMAT	PILOTE	ATTERRISSAGE	DECOLLAGE	OBSERVATION: PV N° 125/92
01/10	R 22 B	F-GINI	MICHEL P	13 ^h 30	14 ^h 15	PIECE N° 95
01/10	R 22 B	F-GGFC	PETITGENET	8 ^h 30	17 ^h 45	FEUILLET W4
04/10	B 206 III	F-GHLR	PONCIN	16 ^h 50	17 ^h 10	-
06/10	R 22 M	F-GINI	MARION	11 ^h 00	11 ^h 45	-
06/10	R 22 B	F-GGFC	SALAUN	11 ^h 00	ATELIER	Reparations.
09/10	SE 313 B	F-GIJL	PETITGENET	9 ^h 30	ATELIER	25 ^m
09/10	R 22 B	F-GGFC	PETITGENET	ATELIER	10 ^h 00	-
10/10	SE 313 B	F-GIJL	PETITGENET	ATELIER	15 ^h 00	-
10/10	SE 313 B	F-GIJL	PETITGENET	16 ^h 30	ATELIER	VT, Reflexus 3 pc
11/10	SE 313 B	F-GIJL	CREUGNY	ATELIER	17 ^h 15	-
14/10	R 22 B	F-GGLH	CREPIN	14 ^h 30	17 ^h 15	Montage B. Fleaigu.
15/10	SA 341	F-GESG	JAYET	13 ^h 30	ATELIER	100 ^m
16/10	R 22 B	F-GFGC	DAVESNE	11 ^h 45	ATELIER	Replage MRP.
18/10	SE 313 B	F-GISK	SIT BON. E	7 ^h 30	ATELIER	-
18/10	R 22 B	F-GGFC	PETITGENET	7 ^h 40	ATELIER	-
19/10	R 22 B	F-GGFG	Petitgenet	-	16.00	-
22/10	AS 350 B	F-2BDV	LOUIS	15 ^h 00	15 ^h 30	-
25/10	SA 341 G	F-GESG	JAYET J.	ATELIER	14 ^h 00	-
26/10	SA 341 G	F-GKIB	CREPIN	ATELIER	13 ^h 15	-
31/10	R 22 B	F-GGLH	CASSEAU	13.00	15.30	-
31/10	R 22 B	F-GGLH	CASSEAU	17 ^h 15	ATELIER	100 ^m



02/11	SE 313 B	F-G30B	CREUGNY	17 ^h 45	17 ^h 35	V.T. 15.mn
04/11	R 22 B	F-GHOK	BEDEAU	16 ^h 30	ATELIER	100 ^m
04/11	SE 313 B	F-GHSF	CASSEAU	11 ^h 45	12 ^h 15	-
04/11	MDD 500	F-GGCT	DENAMBRIE	16 ^h 45	16 ^h 50	-
05/11	SE 313 B	F-G30B	SIMON	ATELIER	12 ^h 15	V.T.
05/11	R 22 B	F-GFCC	PETITGENET	18 ^h 00	17 ^h 00	V.T. 2 decollage
06/11	R 22 B	F-GHOK	INST. FENWIK A	ATELIER	12 ^h 30	-
06/11	R 22 M	F-GINI	MICHEL	15 ^h 00	ATELIER	100 ^m
06/11	R 22 B	F-GFGC	PETITGENET	17 ^h 45	16 ^h 00	VT. 4 decollage
07/11	R 22 B	F-GGLH	PETITGENET	ATELIER	16 ^h 45	-
07/11	R 22 M	F-GHOS	PETITGENET	17 ^h 45	ATELIER	100 ^m
08/11	SE 313 B	F-GDPC	CHAFFIN	13 ^h 45	15 ^h 15	-
08/11	R 22 M	F-GHOS	CUARD	ATELIER	15 ^h 15	-
09/11	R 22 M	F-GINI	PETITGENET	ATELIER	9 ^h 15	-
09/11	R 22 B	F-GFGC	DAVESNE	ATELIER	16 ^h 00	-
21/11	SE 313 B	F-G30B	SIMON	11 ^h 45	12 ^h 15	Echec Anaisen
21/11	SE 313 B	F-GHVQ	CREUGNY	17 ^h 20	16 ^h 45	VT.
23/11	SE 313 B	F-GHUQ	CREUGNY	ATELIER	16 ^h 30	NANGIS
25/11	SE 313 B	F-GIJL	ARRESTIER	9 ^h 45	13 ^h 00	VP. 25 ^m
26/11	R 22 B	F-GGFC	NICHEL	11 ^h 30	ATELIER	VP. 50 ^m
26/11	R 22 B	F-GFPN	PETITGENET	13 ^h 15	ATELIER	VP. 100 ^m
27/11	R 22 B	F-GGFC	NICHEL	ATELIER	11 ^h 30	-

02/12	SA 355	F-GDLV	La Peyre	14.00	15.15	Chouville Arbre Travi
03/12	R 22 M	F-GHIC	ACHEARY. D	10 ^h 00	ATELIER	SB 60A
03/12	R 22 M	F-GINI	NICHEL	12 ^h 00	ATELIER	50 ^m
05/12	AS 355	F-GDLV	LAPEYRE	8 ^h 15	12 ^h 45	-
05/12	R 22 M	F-GINI	NICHEL	ATELIER	17 ^h 30	-
06/12	SA 341 G	F-GKIB	CREPIN	19 ^h 00	ATELIER	-
10/12	R 22	F-GLYG	CASTELLE	16 ^h 00	ATELIER	100 ^m
11/12	SA 313 B	F-GISK	SIT BON	8 ^h 30	13 ^h 00	VP 25
11/12	R 22	F-GHOS	CASTELLE	16 ^h 00	ATELIER	100 ^m
12/12	R 22	F-GHOS	CASTELLE	14 ^h 00	ATELIER	100 ^m

DATE 1992	TYPE APP	IMMAT	PILOTE	ATTERRISSAGE	DECOLLAGE	OBS PV N° 135/92 PIECE N° 25 FEUILLET N° 2/4
07-01	R 22	F-GFPN	PESCAROLO	ATELIER	15 ^H 20	
08-01	B 206	F-GLJP	PESCAROLO	14 ^H 00	14 ^H 30	
10-01	SA 341	F-GKIB	MICHEL	ATELIER	11 ^H 00	VT. Sortie Alce
20-01	SA 341	F-GKIB	SALAUN	11 ^H 00	ATELIER	100 ^H
20-01	R 22 B	F-GLYG	GUITON	17 ^H 00	ATELIER	100 ^H
22-01	R 22 B	F-GLYG	Guilton	-	14.00	-
22-01	R 22 B	F-GLYH	P. Michel	14.30	16 ^H 00	-
22-01	R 22 M	F-GHIC	PETITGENET	18 ^H 00	17 ^H 00	VT.
25-01	R 22	F-GIHF	PETITGENET	17 ^H 00	ATELIER	QDN.
26-01	R 22 M	F-GHIC	PETITGENET	ATELIER	15 ^H 00	-
27-01	R 22	F-GGLH	NICHEL	14 ^H 30	ATELIER	100 ^H
27-01	R 22	F-GHOS	GUIARD	16 ^H 00	ATELIER	100 ^H
27-01	SA 341 G	F-GKIB	NICHEL	ATELIER	17 ^H 10	-
28-01	R 22	F-GHOS	GUIARD	ATELIER	14 ^H 15	960 litan
28-01	R 22	F-GHOS	GUIARD	16 ^H 00	ATELIER	1
29-01	R 22	F-GHOS	GUIARD	ATELIER	10 ^H 00	-
29-01	R 22	F-GGLH	KULN. N	ATELIER	11 ^H 30	-
30-01	SA 341 G	F-GKIB	NICHEL	11 ^H 00	12 ^H 15	-
30-01	R 22	F-GGFC	DEPRET	11 ^H 00	ATELIER	100 ^H
14-02	R 22	F-GGFC	DEPRET	ATELIER	17 ^H 00	-
14-02	R 22	F-GGFL	SETTON	15 ^H 00	ATELIER	50 H.
03-03	SA 341 G	F-GKIB	DEPRET	12 ^H 00	ATELIER	50 ^H
03-03	R 22	F-GGFC	NICHEL	12 ^H 00	12 ^H 30	-
06-03	R 22	F-GHIC	ACHERAY	9 ^H 00	13 ^H 30	ES. Trans AL.
06-03	SA 341 G	F-GKIB	NICHEL	ATELIER	13 ^H 30	-
10-03	SA 313 B	F-GIJK	SITBON	13 ^H 30	16.00	ES cable Filator
11-03	R 22	F-GGLH	KULN	10.30	ATELIER	UP 50
11-03	SA 341 G	F-GES	Jayet	15.35	16 ^H 00	-
13-03	R 22	F-GGLH	KULN	ATELIER	11 ^H 30	-
17-03	R 22	F-GLYG	Guiard	17.05	ATELIER	100 ^H
21-03	R 22	F-GLYG	GUIARD	ATELIER	9 ^H 45	-
25-03	SA 341 B	F-GESG	JAYET	11 ^H 00	ATELIER	HYD...CLIM.
2-0						
02-04	SA 341 B	F-GESG	JAYET	ATELIER	17 ^H 15	50 ^H
03-04	SA 313 B	F-GIJK	SITBON	14 ^H 15	18 ^H 05	50 ^H
13-04	SA 313 B	F-GIJK	SITBON	13 ^H 30	16 ^H 30	Transmatten. h. 4
14-04	AS 350 D	F-GIBM	PETITGENET	10 ^H 00	12 ^H 00	Réglage 3 axes en
15-04	SA 341 G	F-GESG	JAYET	14 ^H 30	ATELIER	renouvellement cor
16-04	SA 341 G	F-GESG	JAYET	ATELIER	17 ^H 15	-
17-04	AS 350 D	F-GIBM	PETITGENET	10 ^H 30	14 ^H 00	VT.
21-04	SA 341 B	F-GKIB	SALAUN. N	10 ^H 15	ATELIER.	50 ^H .
21-04	R 22 B	F-GGLH	MICHEL.	10 ^H 15	11 ^H 00	-
22-04	AS 350 D	F-GIBM	PETITGENET	ATELIER	8 ^H 50	CARRS Carbonsiers.
22-04	AS 350 D	F-GIBM	PETITGENET	16 ^H 30	ATELIER	-
21-04	R 22	F-GIHF		16 ^H 00	ATELIER	Passin. h. 4 + 8.115.
22-04	AS 350 D	F-GIBM	PETITGENET	19 ^H 00	19 ^H 40	VT
25-04	AS 350 D	F-GIBM	PETITGENET	14 ^H 00	19 ^H 00	Réglage. J. 11.11.
26-04	AS 350 D	F-GIBM	PETITGENET	15 ^H 00.	18 ^H 00	Réglage Vol. CHERE
27-04	AS 350 D	F-GIBM	Petitgenet	ATELIER.	11 ^H 15	ANVERRES.
27-04	R 22	F-GFPN	Pescarolo	14.30	18.00	UP 50
28-04	SA 313 B	F-GIJK	SITBON	15.30	ATELIER.	Publ. Notes
28-04	AS 350 D	F-GIBM	PETITGENET	18 ^H 00	ATELIER	-
30-04	SA 360 C	F-GGKT	SAUTON	16.45	16.50	-

DATE 1992	TYPE APP	IMMAT	PILOTE	ATT	DECOUAGE	OBS PV N° 135/92 PIECE N° 25 FEUILLET 374
12/05	AS 350 D	F-GIBM	ECHALIER. J	ATELIER	16 ^h 00	
13/05	SA 313 B	F-GIJK	SITBON	ATELIER	16 ^h 45	
14/05	SA 341 G	F-GKIB	KULN	ATELIER	17.45	
14/05	R22	F-GGLH	KULN	ATELIER	17.30	UP 50
15/05	R22	F-GGLH	KULN	ATELIER	11.10	
17/05	R22	F-GJBD	PETITGENET	ATELIER	17 ^h 30	UP 100.
19/05	SA 341 G	F-GESG	JAYET.	ATELIER	13 ^h 30	25 ^h .
19/05	Bell 47	F-ECCL	Elève Jayet	ATELIER	13 ^h 40	
20/05	R22	F-GJBD	Petitgenet	ATELIER	11.40	
21/05	R22	F-GJBD	PETITGENET	ATELIER	16 ^h 00	by page MRP
21/05	R22	F-GIBS	GOVERE	ATELIER	16 ^h 15	50 ^h .
22/05	SA 341 G	F-GESG	JAYET	ATELIER	19 ^h 30	sortie visite 25
25/05	SA 341 G	F-GKIB	KULN	ATELIER	20 ^h 15	UP 25 ^h .
26/05	R22	F-GILS	GOVERE	ATELIER	16 ^h 30	
27/05	SA 341 G	F-GKIB	KULN	ATELIER	17 ^h 15	Sortie visite 25 ^h
29/05	SA 313 B	F-GIJK	SITBON.E	ATELIER	9 ^h 15	
02/06	SA 313 B	F-GIJK	PETITGENET	ATELIER	15 ^h 30	25 ^h
04/06	SA 341 G	F-GKIB	KULN.Y	ATELIER	19 ^h 55	
03/06	SA 313 B	F-GIJK	PETITGENET	ATELIER	15 ^h 00	
07/06	SA 341 G	F-GKIB	KULN.Y	ATELIER	17 ^h 30	Sortie Rep.
14/06	R22	F-GGLM	KULN.N	ATELIER	20 ^h 40	U.P. 100 ^h
15/06	R22	F-GLYG	GUIARD.O	ATELIER	18 ^h 00	100 ^h
15/06	R22	F-GGLH	KULN.N	ATELIER	19 ^h 15	
16/06	SA 341 G	F-GESG	JAYET	ATELIER	16 ^h 30	
18/06	SA 313 B	F-GIJK	SITBON.E	ATELIER	10 ^h 00	100 ^h
18/06	AS 350 D	F-GIBM	ECHALIER.J	ATELIER	14 ^h 30	Return. Loc New.
19/06	R22	F-GLYG	CHAFFIN	ATELIER.	13 ^h 15	
20/06	R22	F-GHID	PETITGENET	ATELIER	12 ^h 00	VT.
19/06	SA 313 B	F-GIJK	SITBON	ATELIER	18 ^h 00	
22/06	SA 313 B	F-GIJK	PETITGENET	ATELIER	29 ^h 00	
22/06	SA 341 G	F-GESG	PETITGENET	ATELIER	19 ^h 30	
24.06	R22	F-GHID	VALLES.	ATELIER	14.30	
24.06	R22	F-GFPN	PESCAROLO	ATELIER	17.15	Palier Ar.
24.06	SA 313 B	F-GIJK	PETITGENET	ATELIER	17 ^h 30	Convoiage Keligo
24-06	R22	F-GJBD	PETITGENET	ATELIER	19 ^h 15	50 ^h
26-06	R22	F-GFPN	PESCAROLO	ATELIER	15 ^h 00	
26-06	AS 350 D	F-GIBM	REDON	ATELIER	17 ^h 00	Location BEAUNE
26-06	R22	F-GJBD	PETITGENET	ATELIER	18 ^h 15	
26-06	SA 341 G	F-GKIB	PETITGENET	ATELIER	19 ^h 30	400 ^h
29-06	R22	F-EGFL	PETITGENET	ATELIER	9 ^h 00	VT.
01-07	R22	F-GGFL	PETITGENET	ATELIER	13 ^h 15	Sortie Visite
10-07	SA 341 G	F-GKIB	KULN.N	ATELIER	19 ^h 15	
13-07	SA 313 B	F-GIJK	SITBON.E	ATELIER	10 ^h 00	Trans. Ar.
15-07	R22	F-GGLH	KULN.N	ATELIER	12 ^h 00	50 ^h
18-07	SA 313 B	F-GIJK	SITBON.E	ATELIER	15 ^h 35	Sortie Atelier
23-07	SA 341 G	F-GESG	JAYET	ATELIER	15 ^h 30	Visite 50 ^h .
23-07	R22	F-GIMF	CALAMAND	ATELIER	17 ^h 35	Visite 100 ^h
24-07	R22	F-GIMF	CALAMAND	ATELIER	18 ^h 30	Sortie At. Riv.
24-07	R22	F-GIMF	CALAMAND	ATELIER	14 ^h 11	Visite 25 ^h .
05-08	R22	F-GFPN	PESCAROLO	ATELIER	18 ^h 30	Réunion Hains.
06-08	R22	F-GLYG	ENILIE.	ATELIER	12 ^h 30	100 ^h
08-08	B 206	F-GLJP	JACQUET	ATELIER	14 ^h 30	

28.08	Bell 206 R22	F. GLJP F. GHID	JACQUET	Atelier	17.00	13 PV N°135/92 PIECE N°25 FEUILLET N°4/4
16/09	SA313 B	F- GBOE	NONO	18 ^h 15	19 ^h 00	
17/09	SA313 B	F- GIJK	SITBON.	11 ^h 30	12 ^h 30	
17/09	R22	F- GJBD	PETITGENET	12 ^h 30	ATELIER.	50 ^m
18/09	R22	F- GJBD	PETITGENET	ATELIER	11 ^h 00	
21.09	SA313B	F. GIJK	SITBON	16.50		
24.09.	R22	F. GGLH	Michel	11.05	Atelier	VP 100
25.09	R22	F. GHYT	Alfaro	17.30	18.00	
25.09	R22	F. GGLH	Kuln	Atelier	19.30	
29.09	AS350	F. GIBM	Petitgenet	17.30	Atelier	
7-10	AS 350	F. GCTM	DUPUIS.	14 ^h 30.	ATELIER.	Replay. Balancing.
9-10	AS 350 B	F. GCTM	JUPLIB	Atelier	12 ^h	sortie Atelier.
9-10	SA 313	F. BRQB	ELIEU DUPUIS	11 ^h 45	12 ^h	Precision Sinter 3 ^c
13-10	SA 313	F. GIJK	LEMAN R	16 ^h 00	ATELIER	Shober.
14-10	SA 313	F. BRQB	ALEZERAT	15 ^h 45	ATELIER	
15-10	SA 313	F. BRQB	PETITGENET	ATELIER	18 ^h 00.	
16-10	SA 313	F. GIJK	PETITGENET	ATELIER	16 ^h 30	
20.10	SA 344	F. BVEI	D. Savage	14.30	15.10	
23.10	SA 341	F. GKIB	PETITGENET	15 ^h 00	ATELIER	Casse... moteur - fuel
9-11	R22	F. GFNP	PESCAROLO	11 ^h 20	ATELIER	100 ^m
9-11	R22	F. GIHF	PETITGENET	10 ^h 00	ATELIER.	
10-11	R22	F. GFNP	PESCAROLO	ATELIER	16 ^h 00	
10-11	R22	F. GIHF	PETITGENET	ATELIER	17 ^h 00	
12-11	Bell 206	F. GLJP	FOURTIQ. R.	11 ^h 30	ATELIER.	100 ^m
16-11	SA 313	F. GIJK	PETITGENET	16 ^h 00	ATELIER.	Posc. Transp.
20.11	S17 313	F. GIJK	Petitgenet	Atelier	11.45	
23-11	R22	F. GLYG	SEVESTRE	ATELIER	10 ^h 15	
23.11	R22	F. GFGC	Davesne	14.55	Atelier	100 ^m .
23.11	Bell 206	F. GHLR	PONCIN	14.55	15 ^h 30	
24-11	SA 313	F. GBOB	PETITGENET	16 ^h 30	ATELIER	CDN + travaux
28-11	SA 313	F. GBOB	PETITGENET	ATELIER	11 ^h 30	
28-11	Bell 206	F. GLJP	JACQUET	ATELIER	11 ^h 30	
28-11	Bell 206	F. GHLR	PONCIN	15 ^h 00	15 ^h 25	
28-11	R22	F. GFGC	DAVESNE	ATELIER	15 ^h 25	
07-12	AS 350 B	F. GEQZ.	LELRF. JP	14 ^h 00	ATELIER	400 ^m
09-12	SA 341 G	(3A-MPR)		15 ^h 30	ATELIER	

DATE 1993	TYPE APP	IMMAT	PILOTE	ATT	DEC	OBS
M-03	R22	F-GJBD	KUNTZ T	15 ^h 40	17 ^h 50	
11-03	R22	F-GHYT	ALFARO Y	17 ^h 30	18 ^h 00	
15-03	AS 350 B	F-GCQZ	LECERF	11 ^h 15	ATELIER	Retouches 400 ^m VT
17-03	AS 350 B	F-GCQZ	PETITGENET P.	ATELIER	9 ^h 00	02/11568/93
23-03	Bell 47	F-BICB	HOFFMAN J	18 ^h 00	18 ^h 25	
30-03	R22	F-GJMO	JULIEN	8.30	11.00	CDN 01/1236/93
30-03	R22	F-GFPN	PESCAROLO	9.10	19.00	50 ^m 12/848/93
30-03	Bell 206	F-GLSP	PESCAROLO	14.00	14.02	2.1ère visite. Tr
06-04	R22	F-GLSF	EUESQUE A	16 ^h 30	ATELIER	VP 100 ^m
07-04	SA 313	F-GISK	PETITGENET	16 ^h 00	ATELIER	VP 50 ^m
07-04	R22	F-GLSF	EUESQUE A	ATELIER	17 ^h 00	Sortie visite Fed/18
09-04	SA 313	F-GISK	Petitgenet	ATELIER	9 ^h 00	19/1087/93
26-04	AS 350 B	F-GCQZ	LECERF JP	9 ^h 45	ATELIER	Patier AR
30-04	AS 350 B	F-GCQZ	PETITGENET	ATELIER	14 ^h 30	5 décollages VT
11-05	R22	F-GIHF	SIMON JP	13 ^h 00	ATELIER	VP 100 ^m
14-05	R22	F-GIHF	SIMON JP	ATELIER	10 ^h 50	sortie visite
19-05	R22	F-GJMO	JULIEN	9.00	12.10	visite 50 ^m
24-05	R22	F-GFPN	PESCAROLO H	9 ^h 30	ATELIER	VP 100 ^m
24-05	SA 313	F-GISK	SITBON E	16 ^h 30	18 ^h 00	Echange Robinet élect
25-05	R22	F-GFPN	PESCAROLO H	ATELIER	11 ^h 30	sortie visite
25-05	R22	F-GJMO	JULIEN	18 ^h 30	ATELIER	Depose oil N3
27-05	SA 341	F-BUEI	PETITGENET	20 ^h 00	ATELIER	Echange ATA
28-05	SA 341	F-BUEI	PETITGENET	ATELIER	19 ^h 30	Sortie atelier
02-06	SA 341	F-BUEI	PETITGENET	9 ^h 00	ATELIER	VP 100 ^m
04-06	R22	F-GFCG	DAUESNE	11.00	16.00	CDN
04-06	SA 341	F-BUEI	PETITGENET	ATELIER	19 ^h 00	Sortie atelier
04-06	R22	F-GJMO	JULIEN	ATELIER	18 ^h 30	Sortie atelier
14-06	B 206	F-GLJP	STAVRIDIS	16 ^h 00	ATELIER	Limaille Rotam
15-06	AS 350	F-GCQZ	LECERF	13 ^h 15	ATELIER	Rep Tuyère + suite. Sup
18-06	AS 350	F-GCQZ	LECERF	ATELIER	17 ^h 00	Sortie atelier
18-06	Bell 206	F-GLJP	Jacquet	ATELIER	20 ^h 00	Sortie atelier
22-06	B 206	F-GLJP	STAVRIDIS	12 ^h 30	ATELIER	VP 300 ^m
22-06	R22	F-GILS	GOVERE	12 ^h 35	ATELIER	VP 100 ^m
26-06	B 206	F-GLJP	STAVRIDIS	ATELIER	13 ^h 20	Sortie atelier
25-06	R22	F-GILS	GOVERE	ATELIER	15 ^h 30	Sortie atelier
28-06	AS 350	F-GCQZ	LECERF	10 ^h 30	ATELIER	Rep Tuyère + suite mater
29-06	R22	F-GMHA	PETITGENET	10 ^h 30	16 ^h 00	Refays. Visites
29-06	AS 350	F-GCQZ	LECERF	ATELIER	18 ^h 00	Sortie atelier
07-07	R22	F-GJBD	PETITGENET	17 ^h 00	ATELIER	VP 100 ^m
15-07	R22	F-GJBD	PETITGENET	ATELIER	13 ^h 30	5 décollages VT
16-07	R22	F-GIHF	STAVRIDIS	12 ^h 00	17 ^h 00	VP 50 ^m
19-07	AS 350	F-GCQZ	LECERF JP	12 ^h 00	ATELIER	Décollage
19-07	R22	F-GFPN	PESCAROLO	9.30	18.00	VP 50
22-07	SA 342	F-GFDG	EUESQUE	18 ^h 00	ATELIER	VP 30 ^m
22-07	R22	F-GJMO	JULIEN	9 ^h 30	ATELIER	VP 100 ^m
20-07	AS 350	F-GCQZ	LECERF	ATELIER	17 ^h 45	Sortie atelier
21-07	R22	F-GJMO	JULIEN	ATELIER	18 ^h 45	Sortie atelier
26-07	AS 350	F-GCQZ	LECERF	16 ^h 00	ATELIER	Sortie atelier
27-07	AS 350	F-BUEI	PETITGENET	9 ^h 00	ATELIER	VP 100 ^m
28-07	AS 350	F-GCQZ	LECERF	ATELIER	18 ^h 00	Trouver 3 décollages
30-07	JA 341	F-BUEI	PETITGENET	ATELIER	20 ^h 00	Sortie atelier

1993						
18/08	R22	F. GILS	GOVERE	17 ^h 15	ATELIER	JP 50M /
20/08	R22	F. GILS	GOVERE	ATELIER	20 ^h 00	Sortie atelier
30/08	R22	F. GILH	SHULTZ	ATELIER	14 ^h 00	Sortie atelier
01/09	SA 313	F. GISE	PETITUENET	10 ^h 30	8 ^h 30	VT - Bureau Unites
03/09	SA 313	F. GISE	PETITUENET	ATELIER	19 ^h 30	Sortie atelier
08/09	AS 350	F. GILS	LEGERE	16 ^h 00	17 ^h 15	Reglage materiel
08/09	SA 313	F. GISE	PETITUENET	18 ^h 30	ATELIER	Chantier Radio

ANNEXE 3

Statistiques météorologiques

M E T E O - F R A N C E

**CENTRE
DEPARTEMENTAL DE LA
METEOROLOGIE
DE SEINE-ET-MARNE
77550 MOISSY-CRAMAYEL**

Téléphone : 64 09 12 40
Télécopie : 64 09 12 48

T E L E C O P I E

EXPEDITEUR : METEO-FRANCE
CDM MELUN

DATE : 8 octobre 1993

DESTINATAIRE : STNA PARIS - M. CLOUD
40 43 58 02

Nb de page (celle-ci comprise) : 1

En cas de réception incomplète ou de mauvaise qualité, rappeler le 64 09 12 40

Suite à notre conversation téléphonique, voici les éléments que j'ai recueilli :

Normale sur 30 ans, référence MELUN-VILLAROCHE

- 230°/< 6 Kts : 3,2%
- 020°/>12 Kts : 0,7%

Conditions le 15/09/93 à SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX (lieu de mesure du vent le plus proche de SIGNY-SIGNET)

- Direction moyenne de 00 à 24 h UTC : 220°
- Vitesse moyenne de 00 à 24 h UTC : 10 Kts
- Direction moyenne de 06 à 18 h UTC : 200°
- Vitesse moyenne de 06 à 18 h UTC : 10 Kts

Cette prestation sera régularisée par la suite par courrier.

Cordialement.

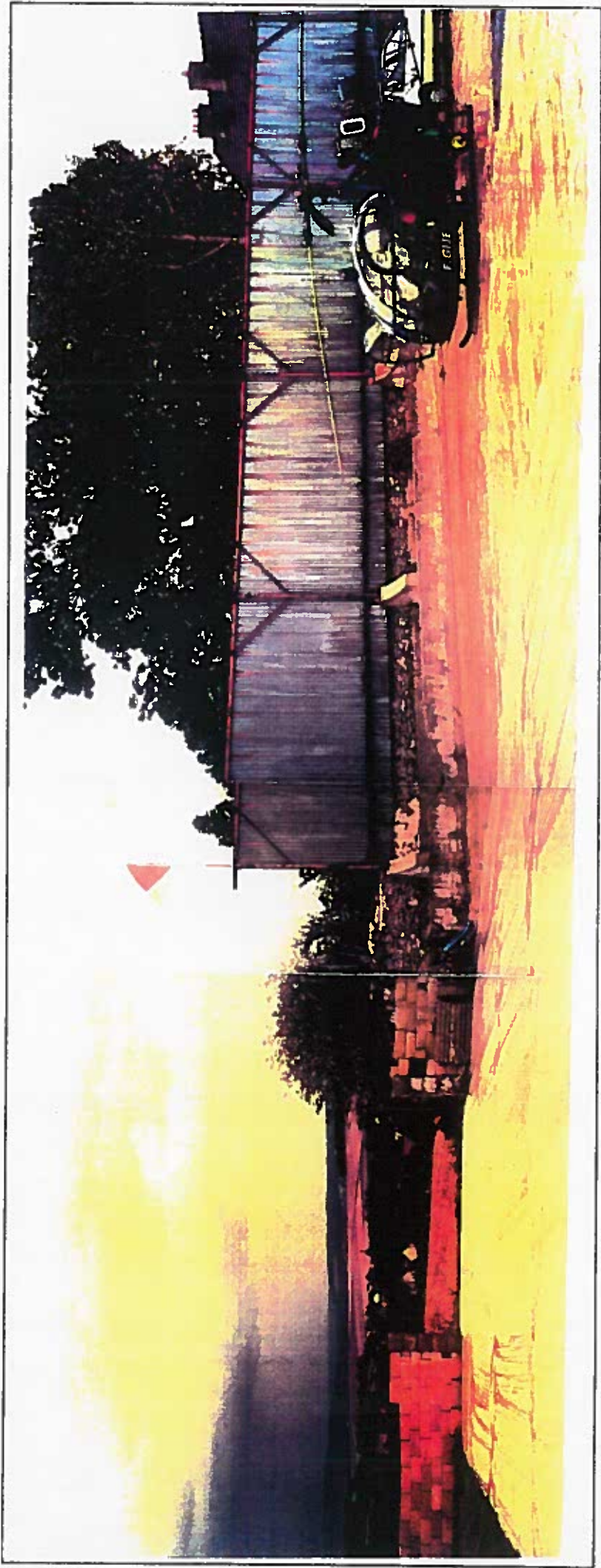
..... G. GARCIN

Les prévisions sur le département 24h sur 24
jusqu'à 5 jours d'échéance

36 68 02 77

ANNEXE 4

Photographie



Vue de l'Alouette II mesurée à l'aire de point fixe.

